



**Filière chanvre bien-être et CBD**  
**La date de l'audience du Conseil d'Etat est tombée !**

**INFORMATION POUR LES PROFESSIONNELS**  
**DE LA FILIERE DU CHANVRE BIEN-ETRE**



**NOUS AVONS DES NOUVELLES**  
**DU CONSEIL D'ETAT**



L'équipe du Syndicat Professionnel du Chanvre vient d'apprendre que l'audience concernant le recours au fond devant le Conseil d'Etat se

**tiendra le mercredi 14 décembre à 14h.**

La décision du Conseil d'Etat est un **enjeu majeur** pour l'avenir de la filière du chanvre bien-être et du CBD.

Pour rappel, nous avons obtenu gain de cause lors du recours en référé suspension en janvier 2022. Ce référé venait suspendre l'interdiction de vente et de consommation des fleurs et feuilles de chanvre qu'avait posé [l'arrêté du 30 décembre 2021.](#)

Nous étions en revanche, toujours dans l'attente de la décision concernant le recours au fond.

La date est tombée, l'audience se tiendra donc le mercredi 14 décembre à 14h. Nous connaissons l'avis du rapporteur public le 12 décembre soit 48h avant l'audience. Pour rappel, le rapporteur public donne seulement un avis, il ne siège pas et ne participe pas aux délibérations.

Notre équipe et notre avocat sont raisonnablement confiants au regard des arguments développés par les deux parties.

N'hésitez pas à prendre attache avec notre équipe pour plus de renseignements :

✉ [reseau@syndicatduchanvre.fr](mailto:reseau@syndicatduchanvre.fr)

📅 **Retrouvez nous à l'audience le mercredi 14 décembre dès 14h.**

Aurélien Delecroix  
Président du Syndicat Professionnel du Chanvre